

Numéro 70
JANVIER-FÉVRIER
2026
Prix : 0,75 €

JOURNAL D'INFORMATION DE LA CGT ÉDUC'ACTION PARIS

Bureau 401 - Bourse du Travail - 3 rue du Château d'Eau - 75010 Paris

Mél : cgteduc75@cgteduc75.org

Site : <https://cgteduc75.ouvaton.org>

Édito

BONNE ANNÉE... ET QUE LA LUTTE CONTINUE !

Nous vous souhaitons une excellente année 2026, mais soyons clairs, si ce début d'année ressemble à s'y méprendre aux précédents avec un gouvernement français qui fait payer au peuple la facture au lieu de ponctionner les fruits du capital, il n'aura échappé à personne l'accélération alarmante de la course à la guerre : conflit ukrainien, situation tragique en Palestine, répression sanglante en Iran, coup d'état avorté au Burkina Faso, tensions en mer de Chine, enlèvement de Nicolás Maduro après l'agression militaire inouïe du Venezuela par les États-Unis, sans parler des crimes de l'ICE — milice de la terreur... Cette course impérialiste n'augure rien de bon et la provocation états-unienne d'intervention au Groenland montre ce que briguent les responsables du système capitaliste et leurs adeptes : contrôler et accaparer des terres, faire main basse sur le pétrole et les minerais rares contre le droit international.

En France aussi rien ne va plus avec l'augmentation des budgets de l'armée pour préparer la guerre quand la santé et l'éducation se serrent la ceinture. Les déclarations de Macron se multiplient pour annoncer, organiser et financer la guerre, présentée comme inéluctable, et surtout convaincre et recruter en nombre les jeunes, essentiellement des quartiers populaires. Malgré l'échec présidentiel du SNU, les classes « défense » prolifèrent et profitent autant d'une crise sociale qui plonge la jeunesse dans l'incertitude que d'une absence d'opposition au climat militariste am-

biant, fortifié par la montée des idées d'extrême droite.

Ce projet pour la jeunesse nous n'en voulons pas. Nous revendiquons une école de la réussite pour toutes et tous, ouverte sur les réalités sociales, émancipatrice, refusant la reproduction des inégalités. Car les annonces récentes sont préoccupantes pour l'avenir des élèves qui nous sont confiés : moyens en chute libre, suppression alarmante de classes et de postes à l'école et au collège, menaces sur l'éducation prioritaire, inclusion à marche forcée des élèves à besoins éducatifs particuliers, souvent privés d'AESH, traitement dramatique des MNA privés de toit et de conditions de vie acceptables pour se former et s'insérer professionnellement, attaques sur le dispositif UPE2A, poursuite organisée de la casse du système éducatif etc. La coupe est pleine.

Pour les personnels, notamment les contractuels, ces conditions de travail dégradées ont des conséquences et leur accompagnement individuel mais aussi collectif est devenu une priorité pour combattre ensemble ces dérives.

Nous appelons les personnels à organiser la riposte dans les prochains jours contre les attaques sur les fermetures et les DHG — alors que CSA ministériel et CSA académique sont reportés — et à se mobiliser à plus long terme ; nous appelons aussi au meeting pour les libertés syndicales le 4 février à partir de 19h à Montreuil et à la manifestation parisienne du 8 mars pour la journée internationale des droits des femmes afin de dénoncer les discriminations, les inégalités sociales et économiques autant que les violences faites aux femmes !



SOMMAIRE :

- Page 1 : **édito**
- Page 2 : **premier degré ; collège ; agenda des luttes**
- Page 3 : **personnels administratifs ; non-titulaires**
- Page 4 : **Interpro**

Premier degré**BUDGET REPORTÉ :
INCERTITUDES ET STRESS ANNONCÉS**

Pour les écoles et leurs professeurs le report du budget n'annonce rien de bon, et ce sont des effets domino qu'il faut redouter.

En conséquence, le report du CSA ministériel qui devait traiter des dotations académiques n'aura pas lieu en janvier. Les mesures de carte scolaire qui dépendent de ces dotations sont reportées aux calendes électorales, donc après le 22 mars ! C'est de très mauvais augure : des annonces de fermetures de classes plus tardives entraîneront de belles incertitudes pour les professeurs impactés, et ce seront les derniers arrivés dans les établissements qui en pâtiront. Quand les collègues pourront-elles se positionner aux mouvements inter et intra académiques ? Pour l'instant il n'y a aucune assurance quant au calendrier de mobi-

lité. L'académie n'est pas en mesure d'assurer que ce dernier prenne en compte le retard de calendrier relatif à la carte scolaire. Candidats aux mouvements : l'incertitude règne donc !

Un budget reporté, c'est aussi l'ignorance sur les suppressions de postes. Qu'en sera-t-il des 2400 suppressions dans le premier degré ? La destruction amorcée de notre service d'éducation avec le projet de budget de fin 2025 sera-t-elle aussi reportée ? Accélérée ? Incertitudes encore.

Ce report, c'est aussi l'impossibilité de la mise en place des nouvelles mesures de recrutement prévue par la réforme de la formation des enseignants qui a pour objectif de lutter contre le manque de professeurs et de rendre plus attractif le métier ; on ne peut que redouter

que de telles incertitudes rendent peu attractive leur future profession... Surtout si les candidats apprennent que leur concours est reporté...

Devons-nous donc reporter avec le budget nos inquiétudes sur l'avenir de notre école ?

AGENDA DES LUTES

Mercredi 4 février : meeting pour les libertés syndicales à Montreuil (19h00).

Dimanche 8 mars : manifestation pour la journée internationale des droits des femmes

**Collège****LES COLLÈGES DANS L'OEIL DU CYCLONE**

Le ministère semble enfin avoir entendu ce qu'ont martelé en chœur les personnels, les parents d'élèves et la recherche pédagogique : non aux groupes de niveaux ! Edouard GEFFRAY a suivi les conclusions de l'Inspection générale et acté le fait que le joujou de Gabriel Attal était un échec total. Un nouveau décret est en voie de finalisation qui en profiterait tout de même pour rétablir le soutien/approfondissement mais pas la technologie en 6^{ème}.

Malheureusement, cette bonne nouvelle est gâchée par le contexte budgétaire qui risque une nouvelle fois de pousser le rectorat à réduire les marges académiques dans les Dotations Horaires Glo-

bales. Pour les fermetures, il a déjà annoncé la couleur : peu importe que la France reste à la traîne concernant le nombre d'élèves par classe, la baisse démographique sera répercutée par des fermetures de divisions. Les premiers retours font craindre le pire.

Autre danger, le ministre entend « accompagner les collèges les plus exposés à la difficulté scolaire ». En élargissant la carte de l'éducation prioritaire et en récupérant les moyens donnés au privé ? N'y pensez même pas ! Les moyens éventuellement alloués ne seront que des redéploiements, en revanche les corps d'inspection

vont « aider » les équipes à bâtir une feuille de route. Pour les onze collèges parisiens retenus, c'est un nouveau plan peu ambitieux mais contraignant qui s'annonce. Il rappelle étrangement les Contrats Locaux d'Accompagnement (CLA) qui ont été un échec dans les académies où ils ont été expérimentés.

On le voit, l'année 2026 s'annonce tumultueuse dans les collèges. Ne nous laissons rien imposer, ne nous contentons pas de réagir localement mais organisons-nous collectivement pour gagner les moyens de faire aboutir un collège unique, démocratique et réellement émancipateur.

Personnels administratifs / Rectorat

STOP AU MANAGEMENT TOXIQUE !

Depuis deux décennies, « l'autoritarisme a envahi peu à peu tous les échelons de l'éducation nationale », écrivent deux Administrateurs de l'État dans une tribune parue dans Le Monde. Sous prétexte de modernité et d'économie, on applique à la lettre le « new public management » qui vise à améliorer le fonctionnement de l'État en lui appliquant le management du secteur privé et en particulier le management par objectifs.

Les agents de l'administration n'ont apparemment plus qu'un seul but : le résultat, entraînant une perte profonde de sens dans leur travail. Qui dit privé, dit également

un management parfois brutal et autoritaire et un contournement des syndicats et des instances représentatives.

Un management absurde ?

Les personnels subissent des réorganisations absurdes, en particulier quand tout fonctionnait bien (exemple la DEP) ! On refuse aux agents une journée de télétravail supplémentaire alors que le règlement semble ne pas s'appliquer à tout le monde ! On vous annonce que vous allez devoir trouver un poste dans un autre service dans les 30 jours car votre chef a déjà recruté votre remplaçant (exemple à la DPATSS) ! Ou bien encore, on

ne recrute plus en interne des agents compétents mais des « managers » venant du privé et totalement ignorants du sujet (exemple au GIP FCIP) ! Et des exemples, il en existe plein d'autres, qu'ils soient individuels ou collectifs...

Des moyens existent pour contraindre ces dysfonctionnements qui ne sont pas assez utilisés par les agents : rédiger vos observations dans le Registre Santé Sécurité au Travail, signaler les dérives auprès de la SPR ou faire appel aux collègues de la CGT Éduc'action du rectorat !

Non-titulaires

À QUAND LA SUBROGATION POUR LES CONTRACTUELS ? (Enseignants, ATRF, AEd et AESH)

Depuis le 1^{er} septembre 2024, de nouveaux décrets modifient les textes régissant les indemnités et droits en matière de santé des agents contractuels de l'État. L'article 2 du décret 86-83 modifié par le Décret n°2024-641 du 27 juin 2024 - art. 4 stipule :

"L'administration est subrogée à l'agent contractuel dans les droits de celui-ci aux indemnités journalières qui lui sont dues en matière de maladie, maternité, paternité, adoption et accidents du travail et maladies professionnelles lorsque la rémunération maintenue durant les congés prévus aux articles 12 à 15 est au moins égale au montant des indemnités journalières."

Son application au 1^{er} juillet 2025 a été reportée au 1^{er} janvier 2027,

maintenant dans la précarité et le stress un grand nombre de collègues non-titulaires en arrêt maladie.

La subrogation, c'est quoi ?

En cas de maladie ou d'accident, le salaire est maintenu par l'employeur, qui paie alors les indemnités journalières et se fait ensuite rembourser par la Sécurité sociale. C'est l'employeur qui avance l'argent. La régularisation postérieure des indemnités est sans incidence sur la paie des personnels. Ce système, obtenu il y a des années en entreprise, permet aux salariés de percevoir une paie régulière et de ne pas se retrouver dans une précarité accentuée au moment d'affronter la maladie ou l'accident du travail.

Et dans l'Éducation nationale ?

Lors de l'arrêt maladie, le rectorat continue de payer l'agent comme s'il avait travaillé, en appliquant la garantie de salaire totale et partielle. Selon la durée de l'arrêt, la Sécurité sociale verse les indemnités journalières directement au collègue, souvent avec retard. Mais les mois suivants, le rectorat les réclame. Il n'y a pas de "subrogation" par l'employeur.

Conséquences :

Il existe souvent des écarts entre les calculs des services du rectorat et ceux de la caisse d'Assurance Maladie. Le rectorat demande parfois le remboursement des indemnités journalières alors que les col-

(Suite de la page 3)

lègues ne les ont pas perçues. La communication est généralement

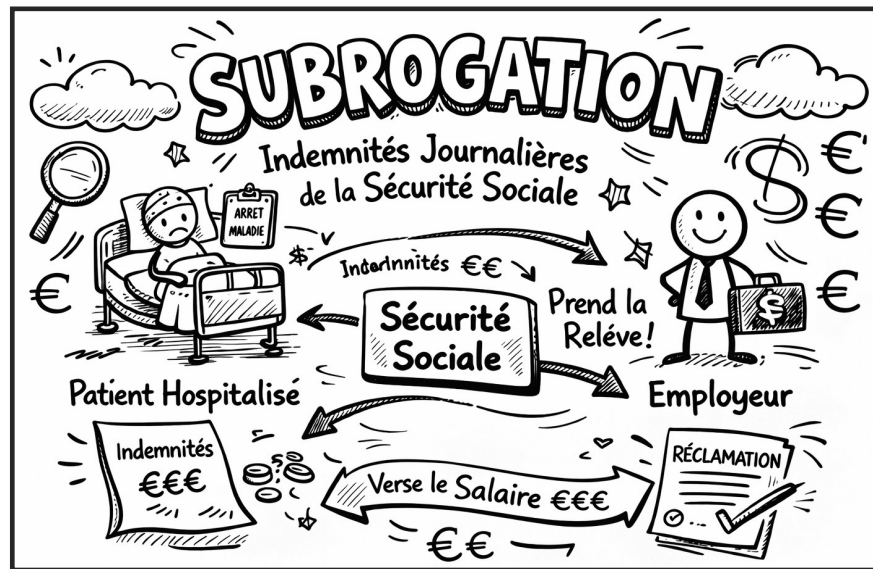
compliquée entre rectorat et Assurance Maladie ce qui pénalise les collègues concernés, insuffisamment informés que l'argent reçu de

la caisse d'Assurance Maladie leur sera réclamé ultérieurement par l'administration. Cela entraîne des problèmes financiers dans une période compliquée où les démarches administratives ne sont pas la priorité.

Cela complexifie aussi la tâche des personnels administratifs en charge des paies, déjà surchargés de travail. C'est souvent source de tension avec le gestionnaire.

Revendiquons un moratoire !

Pour mettre fin à cette situation, nous demandons que l'académie de Paris suspende dès maintenant les dettes liées aux versements des indemnités journalières en attendant l'application du nouveau décret.



Interpro

BIOCOOP : DE L'UNION NAIT LA FORCE

Après un an de mobilisation interne accompagnée par la CGT du 19^e arrondissement, la majorité des salariés de l'enseigne BIOCOOP à Place des Fêtes est en grève. Depuis le 3 janvier, le piquet de grève a pris place devant le magasin fermé. Des discussions sont en cours entre les représentants du personnel et la direction, en vue de trouver une issue.

Alors que BIOCCOP se réclame de l'économie sociale et solidaire, et promeut un engagement social et démocratique dans sa charte, en interne il en va autrement. Chacun des 740 magasins est indépendant et fonctionne comme une franchise

dans laquelle chaque patron fait sa propre politique au niveau social. Cela s'accompagne, pour le cas qui nous occupe ici, d'un florilège de dysfonctionnements : paroles violentes, rythme effréné, climat d'agressivité, isolement, manque de reconnaissance et opacité des décisions managériales.

Le cas de ce BIOCOOP n'est pas isolé. Ces dernières années, plusieurs magasins de l'enseigne ont connu des mouvements sociaux — à Paris, Marseille et Strasbourg à l'été 2020 — dénonçant des situations de mal-être au travail et de pressions managériales. Le paradoxe étonne les clients du quartier

qui apportent leur soutien à cette lutte.

Les revendications sont claires : fin de la vidéosurveillance des salariés, augmentation salariale, mise en place d'une charte sociale commune à tous les magasins, des renforts d'effectifs et une organisation syndicale commune à l'ensemble des franchisés. Le changement de direction est revendiqué ici, ainsi que l'engagement ferme à ne pas sanctionner les 17 grévistes (sur 20, le restant étant constitué d'un personnel se trouvant dans une situation précaire).

C'est de l'union organisée des travailleurs et travailleuses que naît la force de s'opposer.



ÉDUC'ACTION 75

JOURNAL D'INFORMATION DE LA CGT ÉDUC'ACTION PARIS

Responsable de la publication : **Ève Laborie**

Comité de rédaction :

Henri Baron, Thomas Ben Simon, Delphine Bonhomme, Arnaud Cora, Benoît Cornet, Jonas Hamiache, Sophie Houpillart, Sonia Kozal, Ève Laborie, Karima Mokrani, Virginie Prégny, Kahina Seghir & Geneviève Vaniglia

Impression : CGT Éduc'action 75,

Bourse du travail, Bureau 401, 3 rue du Château d'eau, 75010 Paris

Prix au numéro : **0,75 €** - Abonnement : **4 € l'année**

Tirage moyen : **1500 exemplaires** - Dépôt Légal : **à parution** - ISSN : **2266-2707**